

RACONTER GRENOBLE

LA JOURNÉE DES TUILES

DU 7 JUIN 1788

Par C. Coulomb & J.-L. Kastler-Vassilievitch



**QUEL GENRE
DE RÉVOLUTION
FRANÇAISE
COMMENCE
À GRENOBLE ?**

**VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE
À DIRE**

UNE RÉVOLTE DE PRIVILÉGIÉS ?

La Journée des Tuiles du 7 Juin 1788 tire son nom des tuiles que les Grenoblois-e-s jetèrent sur les troupes royales qui menaçaient le Parlement considéré comme le garant des libertés du Dauphiné, province dont Grenoble était la capitale. Ces libertés correspondaient à un ensemble de privilèges juridiques et fiscaux que les Parlementaires grenoblois avaient choisi de défendre en cette fin de 18^e siècle face à un pouvoir royal de plus en plus oppressif. Ne faut-il voir dans la Journée des Tuiles qu'une révolte de magistrats qui n'aurait en définitive pas grand-chose de révolutionnaire ?



Parlement du Dauphiné situé sur l'actuelle Place du Tribunal face au café de la Table Ronde.

LES PÈNES DE LA PATRIE

La Journée des Tuiles des Parlementaires et la commune de Grenoble

En mars 1787, le premier ministre de Louis XVI, Calonne, révéla l'ampleur du déficit de la France, vérifiant les pires pronostics de l'opinion publique : le mauvais état des finances était dû aux guerres qui opposaient la France à l'Angleterre. Mais l'opinion critiquait le gaspillage public – en particulier les dépenses de la reine Marie-Antoinette, surnommée « Madame Déficit ». C'est dans ce contexte que les impôts furent augmentés : le Parlement de Dauphiné fut le premier, après celui de Paris, à refuser d'enregistrer ces édits fiscaux et à réclamer la convocation des Etats généraux au nom du droit de la Nation à voter l'impôt, contribuant à faire émerger l'idée de la volonté générale supérieure à celle du monarque.

Cette révolte antifiscale entraîna un coup de force du pouvoir royal : en mai 1788, le Garde des Sceaux supprima par des édits enregistrés militairement le droit de remontrances des treize Parlements du royaume qui permettait aux magistrats de bloquer l'exécution de certaines lois au nom de la Nation. Une fois encore, le Parlement de Dauphiné se distingua en proclamant : « maximes constitutionnelles qu'il ne peut être levé d'Impôts que de l'octroi & consentement de la Nation, représentée par des Députés, librement élus & légalement convoqués ». La Nation apparaît désormais comme un acteur politique, au même titre que le roi, le Parlement affirmant que « les droits des Sujets ne sont pas moins sacrés que ceux du Souverain ».

Ces textes qui préfiguraient une monarchie parlementaire étaient publiés et diffusés dans une ville où la municipalité était toute acquise au Parlement et la police exercée par Jean-Baptiste Fortunat Savoye de Rollin, dont le fils était avocat général de la cour ! La tension devint si forte, que le pouvoir royal ordonna l'exil des magistrats pour les couper de leurs soutiens urbains. Et c'est ainsi que le samedi 7 juin 1788, les soldats du Roi portèrent des lettres de cachet aux membres du Parlement leur signifiant leur exil. Une délégation matinale d'avocats se rendit alors auprès du Premier Président du Parlement pour lui manifester de la solidarité sans que cela fasse reculer le Commandant de la province, le duc de Clermont-Tonnerre.

Une révolution entre mer et montagne sous influence genevoise...

Au-delà de sa dimension parlementaire, la Journée des Tuiles s'inscrit dans un contexte impérial dont les Grenoblois-e-s de la fin du 18^e siècle ont pleinement conscience. Grenoble appartient à l'univers du négoce, c'est-à-dire du commerce à longue distance. Certaines familles de la riche cité grenobloise ont des intérêts dans les îles à sucre et participent à la traite des esclaves. Ils vendent des cordages et des toiles pour les bateaux fabriqués avec le chanvre du Trièves, investissent dans la Compagnie des Indes Orientales. Ce monde-là souffre relativement peu de la crise si ce n'est par le ralentissement d'une économie sucrière qui peine à trouver de nouveaux débouchés et que déstabilisent les révoltes d'esclaves. La médiatisation croissante de ces dernières à partir des années 1760 porte en elle un message universel : les inégalités de statut ou de richesse ne sont pas figées dans un ordre naturel inamovible garanti par la volonté divine. Les chaînes de l'esclavage peuvent être brisées. Par ailleurs, aucun empire n'est éternel. Les « Insurgents » américains ne l'ont-ils pas démontré en déclarant leur indépendance en 1776 ?

Ces références « atlantiques » existent dans l'esprit des Dauphinois de 1788 mais elles ne sont pas les seules. La corporation des maîtres gantiers grenoblois est aussi attentive au sort de ses voisins horlogers installés à Genève. En cette fin de 18^e siècle, la monarchie française participe à deux reprises à la répression des aspirations démocratiques et révolutionnaires des Genevois (1770/1782) resserrant ainsi l'étau sur la cité lacustre qu'elle perçoit comme un protectorat sinon comme une colonie. Le maître gantier Gaspard Bovier, hôte de Rousseau à Grenoble et agent de la monarchie, en a été le témoin direct avec ses amis Henri Gagnon et Barthélémy d'Orbanne.

DES CORPORATIONS EN ÉBULLITION



*Maison de Gaspard Bovier située
au 52 rue Saint-Laurent à Grenoble.*

Bovier contribua même à l'élaboration d'un projet de cité idéale sur les bords du lac Léman à Versoix afin d'accueillir les horlogers révoltés bannis de leur patrie genevoise. Il n'est donc pas étonnant de retrouver cet homme curieux de tout parmi les signataires des remontrances de la corporation des maîtres gantiers au lendemain de la Journée des Tuiles. Ces derniers se plaignent notamment des conséquences du traité Eden-Rayneval (1786) sur l'artisanat du gant grenoblois. Cet accord de libre-échange avec l'Angleterre génère de fait une contrebande ruineuse qui plonge l'univers des corporations dans des difficultés inédites. La corporation des gantiers fonctionne comme une petite république dans la cité. Installée au couvent des Augustins en face de l'hôtel de ville, elle entretient des relations étroites avec l'hôpital général qui lui fournit contre rémunération les couseuses de gants nécessaires à son activité. Ces dernières furent nombreuses parmi les femmes dont les sources nous disent qu'elles occupèrent les avant-postes de la Journée des Tuiles.

Au nom des communs de l'eau !

Cependant, les « femmes de la ville » n'ont pas été les seules à participer à la fameuse Journée des Tuiles. Elles furent accompagnées dans cette entreprise par d'autres femmes venues des montagnes voisines. De fait, le 7 juin 1788 est un jour de marché comme le remarque la *Gazette de Berne* deux semaines plus tard. Cela implique la présence de nombreux montagnards dans l'enceinte de la ville. Certaines sources estiment que la population augmente alors d'environ 4000 personnes pour près de 25 000 habitants. A cela s'ajoutent de nombreux animaux qui viennent littéralement submerger la capitale dauphinoise.

L'espace urbain est donc saturé par une foule par ailleurs mécontente. En effet, l'équilibre qui caractérise les sociétés montagnardes de l'époque est malmené. Le printemps a été sec et l'été s'annonce caniculaire. C'est le paradoxe de cette région de montagnes de manquer d'eau lorsqu'elle n'en dispose pas à l'excès. D'une année à l'autre, les chemins de montagne et les artifices hydrauliques doivent être restaurés à cause des fortes pluies qui provoquent coulées de boue et effondrements. La corvée royale payée en nature y contribue en permettant aux communautés rurales de l'utiliser sous forme de journées de travail à des fins immédiatement utiles. Sa transformation en impôt par la monarchie est donc très impopulaire. Non seulement cela alourdit des prélèvements déjà écrasants mais rien ne garantit que le nouvel impôt soit utilisé pour financer les travaux considérés comme nécessaires sur place. Les Parlementaires ont compris l'importance de la question et s'opposent ouvertement à cette réforme. Certaines montagnardes venues pour le marché savent lire. Elles sont nombreuses parmi les marchandes « herbières » qui montent sur les tables à proximité du Parlement et lisent les pamphlets hostiles à l'exil des Parlementaires. Elles ont conscience de défendre un équilibre environnemental et peuvent être considérées à ce titre comme les porte-parole d'une véritable « écologie morale de la foule ».

LES FEMMES À LA MANŒUVRE UN JOUR DE MARCHÉ



Photo de la Place aux Herbes où les Grenobloises harangèrent la foule le samedi 7 juin 1788.

Tous les témoignages concordent pour leur donner un rôle moteur dans les événements de l'après-midi du 7 juin. La foule grimpe sur les toits à proximité de l'actuel lycée Stendhal et jettent des tuiles sur les troupes du roi dont certaines ont tiré sur les premiers attroupements de mécontents. Le même mode opératoire est employé avec succès au niveau de la rue Servan. Puis un cortège de montagnardes et de montagnards s'organisent avec pour objectif d'obtenir l'annulation de l'ordre d'exiler les Parlementaires. Elles et ils prennent d'assaut la maison du gouverneur après avoir sonné le tocsin et obtiennent en début de soirée la suspension de l'exécution des ordres du roi. Il faut dire qu'une hache vengeresse avait été plantée à cette occasion dans la porte du gouverneur. Le peuple de la ville et des montagnes a ainsi conquis de haute lutte l'après-midi à l'instigation des femmes ce que ces Messieurs du Parlement n'étaient pas parvenus à obtenir par leur délégation matinale. Le prix à payer fut d'environ quinze blessés et trois morts dont le seul à avoir été identifié nominativement est un certain Jean-François Ivraud. A l'heure actuelle, le nom des émeutières reste inconnu des historien·ne·s.

LA RENAISSANCE

D'UN MATRIMOINE OUBLIÉ

Le rôle des femmes dans l'organisation de la Journée des Tuiles pose la question de la place qui leur a été accordée à Grenoble dans l'histoire et la mémoire des événements. Davantage que le 20^e siècle, le 19^e a reconnu et idéalisé cette implication des femmes dans la Journée des Tuiles. C'est ce que montre le célèbre tableau intitulé *La Journée des Tuiles à Grenoble* (1889) d'Alexandre Debelle qui les représente au cœur de l'événement révolutionnaire. C'est ce qu'expriment aussi les écrits du grand historien Jules Michelet. L'un comme l'autre puisent à la même source : les documents d'archives que leur communique un ami commun, le directeur de la bibliothèque de Grenoble Hyacinthe Gariel. Cependant, ce premier moment de reconnaissance de la place centrale des femmes dans la Journée des Tuiles leur confie un rôle presque mystique qui ne s'accompagne d'aucune interprétation crédible. Pour Michelet, elles incarnent le génie de la province comme Jeanne d'Arc incarne celui de la Nation. L'absence d'explication rationnelle de leur implication dans les événements est sans doute à l'origine de son relatif effacement par la suite. Il est remarquable que celui-ci s'accompagne d'une révocation en doute du rôle des montagnard·e·s dans le moment révolutionnaire. La Journée des Tuiles est progressivement réduite à l'aboutissement de la pré-révolution parlementaire dont témoignent les inscriptions de la Fontaine du Centenaire dite aussi Fontaine des trois ordres (1897) située place Notre-Dame. Aucune femme n'y est mentionnée de manière spécifique. Il était donc important que la commune de Grenoble leur rende hommage. C'est chose faite depuis le mois de juin 2024 avec la pose d'une plaque sur le mur de l'Hôtel de Lesdiguières portant l'inscription suivante :

« Aux herbières et aux gantières qui furent aux avant-postes de la Journée des Tuiles du 7 juin 1788 la commune de Grenoble reconnaissante. Notre matrimoine pour aujourd'hui comme pour demain. »

En 2024, les femmes de la Journée des Tuiles trouvent enfin leur lieu de mémoire sur le mur de l'Hôtel de Lesdiguières...



Plaque figurant sur le mur de l'Hôtel de Lesdiguières inaugurée par la municipalité de Grenoble le Vendredi 14 juin 2024 à l'occasion du Colloque international « Femmes, révolution et matrimoine » organisé en partenariat avec la CIHRF.

AUX HERBIERES ET AUX GANTIERES
QUI FURENT AUX AVANT-POSTES
DE LA JOURNEE DES TUILES DU 7 JUIN 1788
LA COMMUNE DE GRENOBLE RECONNAISSANTE.
NOTRE MATRIMOINE POUR AUJOURD'HUI
COMME POUR DEMAIN.

GLOSSAIRE

Commune : Institution d'origine médiévale qui exerce le gouvernement et dispose de privilèges à l'échelle locale.

Corvée royale : Il s'agit d'une prestation en nature sous forme de participation gratuite à l'entretien des routes, des chemins et des aménagements hydrauliques.

Écologie morale de la foule : Ensemble de revendications visant à préserver les équilibres environnementaux favorables aux classes populaires.

Édits enregistrés militairement : Nom donné par Antoine Barnave aux Édits de mai 1788 qui suppriment les Parlements.

Herbières : Terme servant à désigner les vendeuses de légumes à la fin du 18^e siècle.

Lieutenance : Appelée aussi lieutenance générale de police, elle exerce le pouvoir de police à l'échelle locale sous l'Ancien Régime.

Matrimoine : Notion ressuscitée par l'anthropologue Ellen Hertz. Héritage symbolique ou matériel des femmes mais aussi lecture critique d'une histoire patriarcale.

Parlement : Un Parlement d'Ancien Régime est une cour souveraine qui juge en dernier ressort à l'échelle d'une province. Il est chargé d'enregistrer les actes du pouvoir royal pour les faire appliquer dans l'ordre judiciaire mais peut parfois refuser de le faire.

Pré-révolution : Terme servant à désigner la contestation du pouvoir monarchique par les Parlements à la veille de la Révolution française.

Société d'ordres : Société dans laquelle le statut social est déterminé par la naissance et associé à un certain nombre de privilèges.

Statut delphinal : Charte médiévale (1349) garantissant l'ensemble des privilèges de la province de Dauphiné. Les usages des communautés locales en ce qui concerne l'eau y sont explicitement protégés.

Antoine Barnave : Avocat protestant au Parlement de Grenoble étroitement lié au lobby colonial, il est un des principaux opposants à la suppression du Parlement.

Barthélémy d'Orbanne : Avocat consistorial au Parlement de Grenoble et beau-frère de Gaspard Bovier, il joue le rôle d'autorité morale incontournable à l'été 1788.

Gaspard Bovier : Maître gantier et avocat au Parlement de Grenoble. Il participe au projet de cité idéale de Versoix à l'occasion duquel il se lie d'amitié avec des horlogers révolutionnaires genevois.

Duc de Clermont-Tonnerre : Gouverneur de la Province de Dauphiné au moment de la Journée des Tuiles. Son Hôtel est pris pour cible par les révolutionnaires.

Henri Gagnon : Célèbre médecin et grand-père de l'écrivain Stendhal dont il fut le principal précepteur.

La Veuve Giroud : A la veille de la Révolution française, elle est avec son fils à la tête d'une activité de librairie installée dans le Palais du Parlement. Elle est vraisemblablement à l'origine de l'impression de certains pamphlets lus par les Herbières le 7 juin 1788.

Jean-François Ivraud : Il s'agit de la seule victime civile de la Journée des Tuiles dont il ait été possible d'identifier le nom.

Loménie de Brienne : Principal ministre de la monarchie française au moment des événements de la Journée des Tuiles. Il est à l'origine des Édits de suppression des Parlements avec le Garde des Sceaux Lamoignon de Bâville.

Jean-Joseph Mounier : Homme de loi, il défend les privilèges du Dauphiné sans jamais perdre de vue la nécessaire réforme de la monarchie dans son ensemble.

Michel-Antoine Servan : Philosophe et avocat général au Parlement de Grenoble, il élabore par ses écrits une véritable « écologie des Lumières ».

« MONTS SACRÉS D'OU »

LA FRANCE VIT NAÎTRE LE SOLEIL AVEC LA LIBERTÉ »

Inscription tirée d'un poème d'André Chénier figurant entre les ailes d'un des griffons de la Fontaine du Centenaire.

Grenoble, Ville d'art et d'histoire

Depuis 2017, Grenoble est une Ville d'art et d'histoire. Ce label, attribué par le ministère de la Culture, qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Aujourd'hui, le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire compte 190 membres.

L'attribution du label marque une étape importante pour Grenoble dans la reconnaissance des spécificités de son patrimoine et de son patrimoine. La ville, avec plus de 2000 ans d'histoire, présente des témoignages de toutes les époques, de l'Antiquité à nos jours. Afin de faire découvrir l'histoire, les formes et les patrimoines de la ville, la Ville d'art et d'histoire travaille en étroite collaboration avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'Office de tourisme Grenoble-Alpes Métropole et le Département de l'Isère.

Les Pays et Villes d'art et d'histoire en Auvergne-Rhône-Alpes

Albertville, Annecy, Aix-les-Bains, Billom/Saint-Dier, Chambéry, Dombes, Forez, Issoire/Val d'Allier, Haut-Allier, Hautes vallées de Savoie, Pays voironnais, Puy en Velay, Riom, Saint-Étienne, Saint-Flour, Saône Vallée, Moulins, Valence-Romans agglomération, Vallée d'Abondance, Vienne, Vivarais méridional.

Graphisme : Jean-Loup Kastler-Vassilievitch. Crédit illustration couverture :

© L. Ravier/OTG composition réalisée en 2015 à partir du tableau d'Alexandre Debelle propriété du domaine de Vizille.

Impression : Centre d'impression numérique / Grenoble-Alpes Métropole.

Site internet : grenoble-patrimoine.fr/

Ce document s'appuie sur les travaux académiques suivants :

Clarisse Coulomb, *Les pères de la patrie. La société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006.

Jean-Loup Kastler-Vassilievitch, « Aux sources médiévales et révolutionnaires du « républicanisme montagnard » des Lumières (1767-1788) », *La Révolution française* [En ligne], 25, 2023.

Peter Linebaugh, *Magna carta : comment une charte au Moyen Age révolutionne les communs aujourd'hui*, CLMayer, 2024.

Frédéric Régent, *La France et ses esclaves. De la colonisation aux abolitions (1620-1848)*, Paris, Grasset, 2007.

Jean-Marc Schiappa, « La Journée des Tuiles », *L'idée libre*, n° 342, 2023, pp. 7-13.

Pierre Serna, *Comme des bêtes. Histoire politique de l'animal en Révolution (1750-1840)*, Paris, Fayard, 2017.

Jean Sgard, *Les trente récits de la Journée des Tuiles*, Presses universitaires de Grenoble, 1988.

Sophie Wahnich, *L'Impossible citoyen : l'étranger dans le discours de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1997.

Grenoble-patrimoine
UN PAYSAGE, UNE VILLE, DES FEMMES ET DES HOMMES

**VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE**



C.H.R.H.

